

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 17-2021**

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2021

Boucllement du préavis N° 06-2016

**Bd de la Forêt et arrêt de bus Val-Vert
Aménagements routiers, urbains et paysagers, adaptation de la
ligne de contact, construction d'une interface multimodale, d'un
écopoint, de WC et d'un abri pour vélos, mise en séparatif et
renouvellement des conduites industrielles**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

En date du 27 avril 2016, le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF 9'905'760.00 TTC destiné à couvrir les frais liés au préavis cité en titre.

Les travaux ont débuté en septembre 2016 et se sont achevés en septembre 2019 avec la levée des dernières restrictions de circulation. La couche de roulement a, quant à elle, été posée en juillet 2020 et le marquage définitif réalisé 2 mois plus tard.

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement des crédits d'investissement engagés pour les études et constructions provenant du préavis susmentionné, selon les indications ci-après.

Le coût total des travaux s'est élevé à **CHF 9'880'855.63 TTC**, soit avec une non-dépense de CHF 24'904.37 TTC.

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des recettes nettes à déduire de la dépense à amortir, à savoir :

Recettes	Montants [CHF TTC]
Vente de 2 tuyaux en polyester renforcé en fibres de verre (PRV)	3'231.00
Vente d'un excédent de dalles en granit	2'000.00
Participation d'un particulier aux travaux d'adaptation des bordures du quai de l'arrêt de bus « Rosiaz » situé à proximité de l'accès à sa propriété sise bd de la Forêt 10	1'000.00
Vente d'un excédent de tuyaux en polyester renforcé en fibres de verre (PRV)	8'328.10


Subvention de l'Établissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du canton de Vaud (ECA)	68'835.65
Subvention cantonale selon la loi sur les routes (LRou), art. 56, pour travaux de reconstruction sur la route cantonale 777-C-P en traversée de localité de la commune de Pully	473'638.00
Subvention cantonale sur les mesures en faveur des deux-roues non motorisés selon article 29a LMTP	127'900.00
Subvention fédérale relative à la mesure Pully/Bd de la Forêt, ARE N°5586.2.020, du projet d'agglomération Lausanne-Morges	1'317'872.00
Total	2'002'804.75

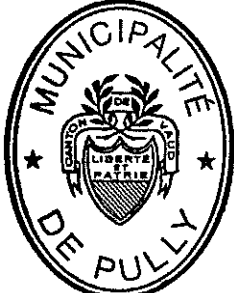
Par conséquent, le total de la dépense de **CHF 7'878'050.88 TTC**, imputé aux comptes du préavis N° 06-2016, sera amorti de la façon suivante dès le 1^{er} janvier 2022 :


- a) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;
- b) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés à la requalification des aménagements urbains et paysagers ;
- c) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux ;
- d) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable ;
- e) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension ;
- f) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'éclairage public ;
- g) par annuités égales sur 15 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés aux ordures ménagères et aux déchets.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 8 décembre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner

Pully, le 8 décembre 2021